



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Volume 20 # 2

Le 7 octobre 2021

Mot de la présidente

La COVID-19 sévit toujours au Québec et heureusement, jusqu'à maintenant, le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'est pas une région où les risques d'éclosion sont plus grands. Nous avons donc été épargnés de la confusion liée à des adaptations des mesures sanitaires demandées par le Ministère, mais certains éléments demeurent flous, par exemple la mise en place des tests de dépistage rapide.

La pandémie est malheureusement une réalité, et elle a révélé dans toute sa splendeur les failles de notre système d'éducation. Saurons-nous maintenant donner le coup de barre qui s'impose ? Notre présidente, Mme Josée Scalabrini, répond de la façon suivante : « Sait-on ce que l'on veut en éducation ? Est-ce vraiment une priorité ? Parfois, j'en doute. On a connu quatorze ministres de l'éducation en onze ans. C'est comme si, au Québec, on n'avait pas une vision claire et globale de ce qu'on attend de l'éducation. Une conversation nationale sur le sujet s'impose, et cette conversation doit inclure les gens sur le terrain. Les enseignants ... doivent savoir sur quelle patinoire ils jouent. »

En attendant d'y voir plus clair, nous continuons de travailler à la mise en œuvre de certaines dispositions de la nouvelle entente nationale. Notre fédération est à travailler à l'écriture des textes et la Centrale s'affaire à recevoir les résultats des assemblées générales tenues en septembre et à dresser le bilan de la dernière ronde de négociation, car la prochaine arrivera rapidement.

Au niveau local, Claude et moi continuons de supporter les personnes déléguées dans le cadre du processus de la tâche et à mettre en place les éléments de notre plan d'action. Les rencontres des différents comités débuteront en octobre, sans oublier les travaux en lien avec la négociation locale.

En terminant, prenons le temps d'apprécier l'automne qui s'installe doucement avec ses milliers de couleurs et sa fraîcheur. Nous aurons plusieurs mois pour retrouver notre intérieur, alors profitons de ces dernières semaines pour exercer nos activités à l'extérieur, qu'elles soient physiques ou sociales, si ce n'est que la lecture de notre journal syndical!



BILLETS MÉDICAUX **IMPORTANT**

Lorsque vous devez remettre un **certificat médical** pour un dossier **d'invalidité** ou de **CNESST** pour cause de maladie, de retrait préventif ou d'accident du travail, vous devez l'acheminer *directement* au *Centre de services scolaire* par courriel à rh-absences@csjonquiere.qc.ca et aviser votre direction de votre absence.

Prenez note qu'en cas d'absence pour maladie, le billet médical doit indiquer obligatoirement **LE DIAGNOSTIC ET LA DURÉE DE VOTRE ABSENCE**. Un billet comportant une indication **absence pour raison médicale** ne constitue aucunement un diagnostic au sens de la convention collective.

Des documents payants...

Pour le personnel enseignant, le traitement salarial est établi selon la scolarité et **l'expérience**; il importe de fournir à la Commission scolaire les relevés de notes, expérience de travail, bulletins, certificats, diplômes, brevets et documents officiels ou copie de la demande de ces documents adressée par l'enseignant à l'institution qui les émettra (voir clause 6-3.01).

Pour la reconnaissance des années d'expérience (clause 6-4.08), le Centre de services scolaire reconnaît toutes les années d'expérience additionnelles si les documents (provenant de centre de services scolaires différents ou d'établissements reconnus) lui sont soumis **avant le 1er novembre**. Le réajustement de traitement faisant suite à un changement dans les années d'expérience **prendra effet rétroactivement au début de l'année scolaire en cours**.

Votre avis nous intéresse
pour mieux comprendre les effets de long terme de la pandémie!

Nous vous invitons à participer à une recherche qui vise à comprendre les répercussions de la pandémie dans votre vie et vos réactions et représentations dans ce contexte.

Votre participation
Groupe de discussion de 7 à 10 participants, d'environ 2 heures (sur Zoom ou en présentiel).
Compensation financière de 50\$.

Critères pour participer

- avoir entre 18 et 35 ans
- être une femme
- occuper un poste qualifié dans le secteur des high tech (jeux vidéo, intelligence artificielle, technologies de l'information, etc.)
- travailler ou vivre en milieu urbain

Confidentialité
Les échanges resteront confidentiels et votre participation anonyme. Votre nom ne figurera dans aucune publication de recherche.

Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

Marie Dumollard
stagiaire postdoctorale à l'INRS
marie.dumollard@inrs.ca

INRS
Recherche financée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)
Projet approuvé par le Comité d'éthique en recherche avec les êtres humains de l'INRS CER-21-624

COVID-19: MISE À JOUR DE VOTRE COUVERTURE D'ASSURANCE VOYAGE



Bien que les circonstances actuelles suggèrent qu'il est possible d'effectuer des voyages à l'extérieur du Canada, **SSQ Assurance** tient à apporter son soutien auprès de ses assurées et assurés et sait qu'il est parfois difficile de s'y retrouver dans cette situation en constante évolution et dont les changements sont fréquents.

De plus, l'assureur continue de suivre l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19 pour s'ajuster conformément aux nouveaux décrets mis en place par nos différents paliers gouvernementaux et aux besoins de la crise sanitaire. Ainsi, l'assureur recommande aux personnes assurées de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage, car l'accès et la qualité des soins médicaux à l'étranger ne peuvent être garantis.

Voici une mise à jour des plus récentes informations de **SSQ Assurance** concernant les différentes protections d'assurance lorsque les personnes assurées sont **actuellement** en voyage :

- Les frais pour les tests de dépistage de la COVID-19 effectués à la demande d'une autorité gouvernementale, pour le retour au Canada, ne sont pas couverts par l'assurance voyage.
- Les frais supplémentaires occasionnés par l'attente d'un résultat au test de dépistage de la COVID-19, effectué à la demande d'une autorité gouvernementale, ne sont pas couverts (par exemple, les frais pour un nouveau billet d'avion ou le changement de date de retour du billet existant, les frais d'hébergement ou de subsistance, etc.).
- Si un résultat est positif au test de dépistage de la COVID-19, la police d'assurance couvre cette maladie si l'avis du gouvernement canadien pour le pays de destination est de niveau 3 (éviter tout voyage non essentiel) ou moins. Les frais suivants seront admissibles selon le montant maximum prévu au contrat :
 1. Les frais médicaux;
 2. Les frais supplémentaires engagés pour l'achat d'un billet de retour ou les frais de modification du billet existant, selon les caractéristiques suivantes :
 - Billet simple en classe économique;
 - Vol effectué par un transporteur public à horaire fixe;
 - Trajet le plus direct vers la destination initialement prévue.
 3. L'hébergement et les frais de subsistance sont couverts selon les indications du contrat.

Espérant que ces informations vous soient utiles, n'hésitez pas à [communiquer avec Claude Bradet](#) si vous avez des questions.

PROJET DE RECHERCHE - INVITATION

Diane-Gabrielle Tremblay et Sari Mansour sont tous deux professeurs à l'École des sciences de l'administration à l'Université TÉLUQ. Ils mènent actuellement une recherche sur les conditions de travail et le bien-être chez les enseignantes et enseignants du réseau scolaire du Québec. Tous les enseignants et enseignantes du réseau scolaire sont invités à répondre à un questionnaire d'une durée de 20 à 30 minutes. Voici le lien pour y participer : [Questionnaire sur les conditions de travail et le bien-être chez les enseignants du réseau scolaire du Québec.](#)



B A B I L L A R D

NE PAS OUBLIER :

**MERCREDI LE
1^{ER} DÉCEMBRE 2021**

**Date limite pour une demande de
congé pour voyage entre le 27
janvier et le 30 juin 2022**

*** DATE IMPORTANTE ***

**VENDREDI LE
15 OCTOBRE 2021**

**La tâche est officielle pour le
personnel enseignant**

RÉSULTATS : PROJET DE RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Entre le 25 novembre 2019 et le 31 janvier 2020, 708 enseignant.e.s (dont 73 du Saguenay-Lac-Saint-Jean) des écoles primaires publiques anglophones et francophones du Québec ont participé à une enquête portant sur le développement professionnel menée par l'étudiante au doctorat en psychopédagogie et chargée de cours à l'Université Laval, Mme Marie-France Boulay. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'un projet de recherche et le développement professionnel a été ciblé comme piste de solution à la complexification et à l'intensification du travail enseignant. Les principaux résultats sont maintenant disponibles; vous les retrouverez sur notre site internet www.sedlj.ca sous l'onglet « Autres », « Autres dossiers » sous le nom « Présentation FSE-CSQ ». De plus, voici le lien vers le site Internet sur le développement professionnel:

sites.google.com/view/dp-enseignement/accueil/activite/C3%A9s-%C3%A0-venir.

Bonne lecture!

Signature de contrats

Cette année, les modalités de signature de contrat sont les mêmes que par les années précédentes.



Pour les contrats au secondaire qui ont été donnés en début d'année, ceux-ci ont été distribués dans les milieux pour signature.

Pour le primaire ainsi que les contrats au secondaire en cours d'année, le processus de signatures de contrats est débuté au Centre de services scolaire De La Jonquière. Vous avez reçu ou recevrez une invitation par courriel pour vous présenter à la réception du Centre administratif pour signer votre contrat. Si vous avez des questions ou des incompréhensions, vous devez signer votre contrat et contacter le Syndicat dans les meilleurs délais pour discuter de corrections ou de modifications à apporter à votre contrat.

Équipe des rédacteurs :
Nicole, Claude et Annie



Pour nous joindre :
418-695-1609 ou visitez www.sedlj.ca